

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7501 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent

Denis «Kalo» Bastien

Carlo Gros-Louis

Dave Laveau

René «Wellie» Picard

Stéphane B. Picard

William Romain

Daniel Sioui

Tina Durand

Grand Chef (absent)

Chef familial

Chef familial

Chef familial (intérim)

Chef familial

Chef familial

Chef familial

Chef familial

Secrétaire

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024-2025

Attendu que l'objectif de l'entente de développement culturel (EDC) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) est de mettre en place des partenariats avec des villes et villages visant à agir sur la vitalité culturelle;

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) s'est doté d'une politique culturelle visant la sauvegarde, la transmission et la diffusion de notre culture et l'affirmation de notre identité;

Attendu que la culture est le fondement de l'identité de la Nation huronne-wendat (NHW) et un important levier de développement économique, social et territorial;

Attendu qu'il est de la volonté du CNHW et du MCC de maintenir et d'augmenter les mesures visant à prolonger et accentuer la concertation et les actions de sauvegarde, de transmission et de mise en valeur de la culture, du patrimoine et de l'histoire de la NHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7501 SÉANCE DU 25 mars 2024

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024-2025

Attendu que l'EDC se veut un outil de gestion, de planification, de concertation et de collaboration entre le CNHW et le MCC;

Attendu que la prolongation de l'EDC 2019-2022 prend fin le 31 mars 2024 et qu'en raison de la révision du cadre de référence des EDC, le MCC propose une entente d'une seule année financière;

Attendu que le MCC propose un financement à la hauteur de 118 000 \$ (soit 75% de l'EDC), pour l'exercice financier 2024-2025;

Attendu que le CNHW devra investir une somme de 39 000 \$ en nature ou en contribution (soit 25% de l'EDC), afin de poursuivre les activités et projets culturels en cours et à venir selon les modalités de l'EDC 2024-2025.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **D'autoriser** le Chef familial Carlo Gros-Louis à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), l'entente de développement culturel 2024-2025 (EDC) du ministère de la Culture et des Communications;
- **D'autoriser** le Chef familial Carlo Gros-Louis à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **D'autoriser** l'investissement d'une somme de 39 000 \$ en nature ou en contribution afin de poursuivre les activités et projets culturels en cours et à venir selon les modalités de l'EDC.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND